



QUI DÉCIDE DE L'AIDE DONNÉE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET CITÉ ÉDUCATIVE

La commission «Appel à projet annuel Cité Educative» se réunit chaque semestre ou autant que de besoin, pour statuer sur les projets proposés, et attribuer les financements aux acteurs du tissu associatif et sportif. Elle est composée de l'Adjointe au Maire en charge de l'éducation et de la petite enfance, du principal chef de file, et du Délégué du Préfet. Les techniciens de la Cité Educative, du service Education de la ville et de l'Education Nationale peuvent également y assister.

- La décision finale est prise par l'Adjointe au Maire en charge de l'Education et de la petite enfance, le Principal chef de file et le Délégué du Préfet.
- Si le dossier est rejeté, la commission se tient à disposition afin d'évoquer les motifs de ce refus.



VOS INTERLOCUTEURS :

Si besoin, des interlocuteurs peuvent vous accompagner pour monter le projet et remplir le dossier de demande de subvention :

- **Cheffe de projet opérationnelle
Cité Educative**

Direction de l'éducation

hlequertier@mairie-vaulxenvelin.fr

06 22 13 95 97

- **Principal chef de file
Education Nationale**

Collège Henri Barbusse

chefdefile-citeeducative-vaulxenvelin@ac-lyon.fr



GUIDE À L'USAGE DES PORTEURS DE PROJET

Appel à projet Cité Educative





Le mot du chef de file :

« Cet appel doit permettre d'intensifier les alliances éducatives entre l'Ecole et tous ses partenaires pour tous les jeunes de 0 à 25 ans, sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires.

Sylvain Lunetta
Principal du collège Barbusse

LES AXES DE TRAVAIL DE LA CITÉ ÉDUCATIVE :

- L'accompagnement renforcé à l'orientation
- La réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents
- L'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles, scientifiques et sportives
- Les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours
- L'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers

* A QUOI SERT L'APPEL À PROJET ?

- À répondre à un besoin identifié dans le cadre de la Cité Educative
- À favoriser les alliances éducatives sur le territoire vaudais

* LES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

- Toute association régit par la loi du 1^{er} juillet 1901.

* LES CONDITIONS

- Proposer un projet s'inscrivant dans l'un des 5 axes de travail de la Cité Educative
- S'inscrire dans un parcours éducatif cohérent pour le jeune, dans la complémentarité de l'intervention d'autres agents du territoire
- Encourager activement l'implication des parents sur le projet
- Associer/informer les équipes éducatives des établissements scolaires du territoire
- Être accessible à tous les jeunes (le coût ne devra pas être un obstacle pour les familles les plus démunies)



LA FICHE PROJET MODE D'EMPLOI

- Remplir la fiche projet en ligne (la création d'un compte « Académie de Lyon » sera nécessaire) :

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/appel-a-projet-cite-educative-de-vaux-en-velin>

Donner le plus de détail possible sur l'action et le budget.

Penser à :

- Joindre les devis pour les prestations de service
- Avoir une assurance qui couvre l'action
- Demander les autorisations nécessaires dans le cadre d'organisation de manifestations publiques (ex demandes à la Ville de Vaux-en-Velin, aux bailleurs, etc.)

- La Cheffe de projet opérationnelle valide le dossier et informe les membres de l'association de la date de la commission qui décide de l'aide à apporter. Ces derniers sont susceptibles d'être contactés par voie téléphonique à cette occasion, afin de préciser certains éléments du dossier.

- Un courriel de réponse notifiant la décision de la commission est envoyé dans les meilleurs délais; si la demande est acceptée, une subvention sera versée dans les semaines qui suivent par la Trésorerie publique de Meyzieu.

- Dans l'année qui suit l'obtention de la subvention, un bilan qualitatif et financier de l'action menée doit être transmis à la Cheffe de projet opérationnelle Cité Educative, accompagné de tous les éléments susceptibles de démontrer la pertinence de l'action menée (photos, témoignages, etc.).